

AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE 57408**MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE****EDF HYDRO ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DU MONT-CENIS****COMMUNE DE VAL-CENIS****Convention d'utilisation du lac de Mont-Cenis**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne physique ou morale sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	22 MARS 2022 – 16H59
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois calendaire activités économique
Date limite de réception propositions	22 AVRIL 2022 – 16H59
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique
Lieu	Commune de Val-Cenis Lac du Mont-Cenis
Activité sollicitée par le demandeur	Activités nautiques sur le lac
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	- Obtention d'un arrêté préfectoral autorisant les activités sur le lac - Respect des portions du lac interdites à toute navigation
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : trois ans, éventuellement renouvelable sans pour autant dépasser le titre d'exploitation de la chute du Mont-Cenis soit le 31 décembre 2044.
Conditions financières à la charge du demandeur	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2125 du CG3P Frais de dossier Indemnisation des éventuelles pertes de production Taxes, impôts et frais liés à l'occupation
Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none">- Maturité du projet- Faisabilité du projet- Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique



Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HYDRO ALPES – Direction Concessions – 134 Rue de l’Etang – 38950 ST MARTIN LE VINOUX A l’attention de Monsieur HERVE Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR Objet à mentionner : Candidature COT 57408
Service à contacter pour renseignement	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA 134 Rue de l’Etang PH3-R2 38950 ST MARTIN LE VINOUX Objet à mentionner : Candidature COT 57408

NOTICE

Pour remplir les avis de publicité (autorisation de courte durée nombre d'autorisations pour activité économique projetée non limité manifestation d'intérêt spontanée)

- **Durée de mise en ligne de l'avis** : à compter de sa publication (au minimum 1 mois pour les manifestations spontanée d'intérêt – 10 jours pour les autres)
- **Date limite de réception propositions** : indiquer une date précise et une heure
- **Objet de l'occupation** : terrain nu, immeuble bâti, plan d'eau...
- **Lieu** : Commune, adresse précise du bien, références cadastrales, délimitation de l'emplacement
- **Activité** : indiquer les activités autorisées et/ou exclues
Dans le cadre d'une manifestation spontanée d'intérêt, préciser l'activité qui va être réalisée sur l'emplacement.
- **Caractéristiques essentielles/particularités du bien**: infrastructure, équipement, accessibilité
- **Restrictions** : éventuelles restrictions (exemple : accès par chemin de halage...)
- **Type d'autorisation délivrée / Durée** : convention d'occupation temporaire / 1 mois maximum pour les COT de courte durée
- **Conditions générales d'attribution** :
Pièces à fournir
Les mentionner

Conditions financières :
Indiquer le montant de la redevance
- **Critères de sélection** : important de les préciser pour les manifestations spontanées d'intérêt afin de gagner du temps. La redevance peut être incluse dans ces critères.
- **Dépôt des candidatures** : *Modalités de transmission* : lettre recommandée avec accusé de réception auprès de tel service (adresse à mentionner) et/ou par voie électronique à telle adresse
- **Service à contacter pour tout renseignement** : donner les coordonnées du contact de EDF et préciser si des visites sur place sont possibles